

22. « Que tout soit commun à tous »

Un autre aspect qui fait grandir l'unité du Corps du Christ est la communion des biens. Peut-être cela nous semble-t-il un niveau d'unité inférieur à celui de la volonté et du service mutuels ; pourtant, c'est sur cet aspect que les premiers chrétiens semblent avoir insisté le plus, soulignant combien le partage des richesses matérielles entre les membres de l'Église était un signe particulièrement attrayant pour les païens, peut-être parce que c'était si exceptionnel.

Saint Benoît se réfère d'ailleurs directement à l'exemple de la première communauté de Jérusalem lorsqu'il demande à ses moines la pauvreté ou, mieux, la non appropriation des biens : « Que tout soit commun à tous, comme il est écrit » (RB 33,6). En effet, il cite les Actes des Apôtres où ils décrivent la première communauté comme un lieu de communion des cœurs et des biens : « La multitude de ceux qui étaient devenus croyants avait un seul cœur et une seule âme ; et personne ne disait que ses biens lui appartenaient en propre, mais ils avaient tout en commun » (Actes 4,32).

Il est significatif et impressionnant de voir comment les Actes des Apôtres passent immédiatement de l'union des cœurs et des âmes à la communion des biens matériels. Cela révèle non seulement une conscience bien claire de la foi, mais aussi de la nature de l'homme. La foi au Christ, si elle est vraie, ne change pas seulement les cœurs et les âmes, mais toute la personne et toutes les expressions de la personne.

L'homme se révèle comme un tout, comme une personne en relation, composée d'esprit, d'âme et de corps. Il n'est donc pas étrange de parler immédiatement de la communion des biens quand nous parlons de la communion des cœurs et des âmes, car si nous nous arrêtons à la communion spirituelle, non seulement nous limitons la valeur et l'influence de la foi dans la vie, mais nous réduisons aussi l'homme, nous le couperions en morceaux, réduisant sa nature et son identité.

Cette approche devient encore plus claire et explicite dans la Règle de saint Benoît, en particulier au chapitre 33 que j'ai mentionné plus haut : « Avant tout, il faut retrancher du monastère jusqu'à la racine ce vice de la propriété. Que personne n'ait donc la témérité de rien donner ou recevoir sans l'autorisation de l'abbé ni de rien posséder en propre, quoi que ce puisse être (...), puisqu'il n'est même plus licite aux moines d'avoir à leur disposition ni leur corps ni leurs volontés. Ils doivent espérer et attendre du père du monastère tout ce qui leur est nécessaire. Et personne ne pourra avoir quelque chose que l'abbé n'ait donné ou permis. "Tout doit être commun à tous", comme le dit l'Écriture, et "que personne ne dise ou ne considère que quelque chose lui appartient" (Ac 4,32) » (RB 33,1-6).

Pour la sensibilité d'aujourd'hui, ces mots sont pour le moins inacceptables. Comment ne pas considérer comme un abus de pouvoir le fait de refuser aux gens le droit au libre arbitre et le droit à la possession de leurs biens ? Ne s'agit-il pas là des caractéristiques de tout régime totalitaire ?

En réalité, saint Benoît, à la suite de Jésus, veut nous introduire dans une expérience de liberté et de possession beaucoup plus grande que celle offerte par le monde. Ce qui le préoccupe, c'est que nous soyons vraiment libres et vraiment heureux. C'est précisément par la foi au Christ qui a renoncé à sa volonté pour obéir au Père jusqu'à la mort et s'est laissé dépouiller de tout, même de la vie, que Benoît tire la conscience

qu'on ne peut être vraiment libre et avoir une relation juste avec les choses et les personnes que par la charité, que par un don gratuit.

Mais pour comprendre cela, saint Benoît sait qu'il est nécessaire d'en faire l'expérience. Comment comprendre qu'« il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir », selon une parole de Jésus reportée par saint Paul (cf. Ac 20,35), si on n'en fait pas l'expérience ? Le bonheur n'est jamais le fruit du raisonnement, ni le résultat d'un processus calculé. C'est toujours une surprise. Ce que nous pouvons accueillir des autres, cependant, surtout des saints, c'est le témoignage que le bonheur est lié à un certain type d'expérience, et donc aux choix qui permettent de la faire. Jésus et les saints nous témoignent en particulier que, précisément, « il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir ». Ils nous invitent ainsi à faire l'expérience de ce « donner » pour découvrir une plénitude de vie autrement impossible. Après tout, toute la Règle de saint Benoît, guidée par l'Évangile, est une invitation à faire un certain type d'expérience, à faire un certain type de chemin, nous promettant une joie qui peut être vécue maintenant et qui sera pleine au Ciel.

Saint Benoît est intransigeant sur la question de la propriété privée des choses, même d'une très petite chose comme un « stylet – *graphium* » (RB 33,3), comparable aujourd'hui à un stylo à bille en plastique qui vaut deux centimes, et même : on te le donne gratuitement. Trois fois la Règle utilise l'expression très dure « *radicitus amputare* – couper à la racine » (cf. RB 2,26 ; 33,1 ; 55,18), faisant référence aux vices des moines que l'abbé doit arracher comme des mauvaises herbes qui, si elles ne sont pas coupées à la racine, repousseront sans cesse. Et pratiquement à chaque fois, il s'agit du vice de s'emparer des choses, de vouloir les posséder pour soi-même.

Pourquoi cette sévérité ? Le désir de saint Benoît n'est pas de faire justice, de nous faire respecter la loi, mais de nous libérer de quelque chose qui emprisonne notre cœur et nous rend malheureux. Saint Benoît s'engage avec passion pour notre bonheur. S'il est exigeant et sévère, c'est seulement pour cette raison. Bref, il nous aime, il veut notre vrai bien. Les choses que nous ne possédons pas pour le bien de tous étouffent nos cœurs, lient notre liberté, l'empêchent de devenir amour. Ce que nous tenons dans nos mains fermées nous empêche de donner notre vie, d'être vraiment vivants. La possession fermée sur nous-mêmes de tout bien est comme une pierre tombale sur notre vie et sur notre liberté d'aimer. Nous nous enterrons vivants sous les biens matériels. Et nous restons seuls, nous ne formons pas une unité avec les autres. L'usage et la possession égoïste des biens deviennent comme un mur qui nous sépare des autres.

C'est comme les murs que l'égoïsme des puissants d'aujourd'hui veut construire pour ne pas partager leur bien-être avec les peuples plus pauvres. Idéalement, il faut la même quantité de briques et de ciment pour construire des murs ou des ponts. Mais les murs se construisent quand quelqu'un dit « mon ciment » et « mes briques ». Les ponts, au contraire, quand nous mettons le même ciment, les mêmes briques en commun avec ceux de l'autre côté, nous les disons « nôtres » avec eux, nous les mettons au service d'un travail commun, en solidarité, pour que même les biens matériels se transforment en instruments de communion, de rencontre, d'unité, pour le bien et la joie de tous, surtout de ceux qui donnent plutôt que toujours vouloir recevoir et posséder pour eux.